

« COULEUR ANORMALE : MELANOSE »

DE QUOI S'AGIT-IL ?

- ↳ Maladie génétique que se caractérise par une anomalie de l'embryogenèse avec accumulation de mélanocytes dans le tissu conjonctif et hyperproduction de mélanine.
- ↳ En abattoir, il est observé deux formes :
 - Mélanose diffuse : d'étendue très variable, elle touche le tissu conjonctif, les séreuses, les méninges et apparaît sous une coloration noir brillant.
 - Mélanose maculeuse apparaissant dans certains abats comme des taches noires brillantes.

Information Pays de la Loire

Motif de saisie très peu fréquent

2 à 5 dossiers d'indemnisation par an

CAUSES PROBABLES

Anomalie congénitale

- ↳ Observée surtout chez les ruminants jeunes (veau, agneau)
- ↳ Très rare chez les adultes, on pense qu'elle disparaît avec l'âge.

DÉTECTION SUR L'ANIMAL VIVANT

- ↳ **Aucun symptôme.**
- ↳ Aucune action préventive en élevage



POUR ALLER PLUS LOIN

MÉCANISME DE FORMATION DE LA LÉSION

Problème lié à l'embryogenèse

OBSERVATIONS À L'ABATTOIR

→ Une coloration noire est observée sur certaines parties de la carcasse

SAISIE PARTIELLE OU SAISIE TOTALE ?

L'observation de la coloration anormale mélanose s'opère sur la chaîne d'abattage au poste de l'inspecteur vétérinaire. Cette inspection post-mortem conduit à orienter les carcasses vers le lazaret. L'éleveur reçoit une première information de la mise en consigne de sa carcasse. L'inspecteur vétérinaire examine la carcasse par une inspection approfondie de la carcasse pour juger de l'étendue des lésions. Il procède à la notification d'un certificat de saisie UNIQUE qui liste le motif de saisie, la traçabilité, le poids saisi et précise la destination de la carcasse. Elle sera orientée vers du C3.

→ La saisie dépend de l'ampleur des lésions.

→ Saisie partielle lors de lésions localisées



→ Saisie totale (possible mais rare) lors de lésions étendues à l'ensemble de la carcasse

